

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :
15/06/2026

Date d'affichage :
15/06/2026

Numéro : 37/2026

Le vingt-deux juin 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE.

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : Liliane ESPIÉ.

ATTRIBUTION D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU CAUE DU TARN DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE BOURGS-CENTRES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Lescure-d'Albigeois est engagée dans une réflexion globale portant sur l'avenir et le développement de son centre-bourg.

Dans ce cadre, la commune a déposé un dossier de pré-candidature au dispositif « Bourgs-Centres Occitanie » porté par la Région Occitanie. Cette démarche implique notamment l'élaboration d'un Contrat-Cadre permettant de définir les orientations stratégiques de développement, de valorisation et d'aménagement du territoire communal.

Afin d'accompagner la collectivité dans cette réflexion, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE du Tarn) propose une mission d'accompagnement portant sur les volets architecture, urbanisme et paysage.

Monsieur le Maire précise que le CAUE est un organisme investi d'une mission de service public en application de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Il intervient auprès des collectivités territoriales dans le cadre d'actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement destinées à favoriser la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale des projets publics.

La mission proposée comprend notamment :

- la synthèse des données et études réalisées sur le territoire communal ;
- l'élaboration d'une note d'enjeux permettant d'identifier, hiérarchiser et spatialiser les projets susceptibles d'être intégrés au Contrat-Cadre Bourgs-Centres ;
- l'accompagnement de la commune tout au long de la démarche en fonction des besoins identifiés.

La convention prévoit un démarrage de la mission au mois de juin 2026 et une finalisation prévisionnelle au mois de septembre 2026.

En contrepartie de cet accompagnement, la commune versera au CAUE du Tarn une contribution forfaitaire d'un montant de 1 500 €, destinée à participer au financement de cette mission d'intérêt général.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec le CAUE du Tarn et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,
- Vu le projet de convention d'objectifs conclu entre la commune de Lescure-d'Albigeois et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn,
- Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un accompagnement spécialisé dans le cadre de la démarche Bourgs-Centres engagée auprès de la Région Occitanie,
- Considérant que le CAUE du Tarn exerce une mission de service public de conseil et d'assistance auprès des collectivités territoriales,
- Considérant que cette mission contribuera à définir les orientations stratégiques d'aménagement et de développement du centre-bourg,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 081-218101442-20260622-DELIB_37_2026-DE



APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la commune de Lescure-d'Albigeois et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- **DIT** que la participation financière de la commune est fixée à 1 500 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Bernard DELBRUEL

Le Secrétaire de séance,

Liliane ESPIÉ



Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.